



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DECISION DU MAIRE VALANT DELIBERATION

DEC2026-009

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM)

Monsieur le Maire des Contamines-Montjoie,

VU les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions ;

VU la délibération n° DEL2026-049 du Conseil Municipal du 02/04/2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et notamment le 24° alinéa lui permettant d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 30 000 € par année civile ;

Considérant l'appel à cotisation et la proposition d'abonnement de l'ANEM pour l'année 2026, pour un montant total de 1 429,42 € ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ADHERER à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) pour l'année 2026, pour un montant total de 1 429,42 € répartis comme suit :

- Cotisation pour l'année : 1 384,42 €
- Abonnement au magazine « Pour La Montagne » : 45 €

ARTICLE 2 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois.

Fait et décidé le 19/05/2026

Le Maire,
Basile DUNAND

